

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **14 JANVIER 2013** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

13.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants :

- 22.2 Prolongement de la rue des Cèdres – Mandat à la firme Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis;
- 23.1 Demande de versement de la subvention par le MTQ pour les travaux de pavage sur le 10^e Rang et la route Dubois.

13-01 RÉSOLUTION NO 13-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

13.3 COPERNIC – Plan d'action 2013 pour le projet de renaturalisation de la rivière Des Rosiers

Madame Stéphanie Duranceau, du Groupe Conseils Agro Bois-Francs, et M. Rémi Gaudreau, de COPERNIC, présentent aux membres du conseil le travail qui a été effectué dans le projet de renaturalisation de la rivière Des Rosiers par le biais de contributions de l'ensemble des municipalités du bassin versant. Ils présentent également les projets qu'ils entendent réaliser en 2103-2014.

13,4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13,4.1 SESSION ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2012.

13-02 RÉSOLUTION NO 13-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2012 tel que présenté.

13,4.2 SESSION SPÉCIALE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (budget)

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 3 décembre 2012.

13-03 RÉSOLUTION NO 13-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 3 DÉCEMBRE 2012 (BUDGET)

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 3 décembre 2012 (budget) tel que présenté.

13,5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13,6 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du Centre récréatif Kingsey. Il mentionne que le centre a plusieurs projets en attente

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle participera à une réunion du conseil d'administration de la Maison des jeunes le mardi 15 janvier 2013.

Madame Christiane Lampron mentionne que tout va bien à la bibliothèque et elle remercie les membres du conseil pour les certificats cadeaux donnés pour les bénévoles lors du souper de Noël.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé, ainsi que Christian Côté, à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls dont le principal point de discussion a été le prolongement de la rue des Cèdres. Ce point sera traité au cours de la présente session.

13.7 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures, du service d'urbanisme, du service de sécurité incendie et celui de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

13.8 COMPTES DU MOIS

13-04 RÉSOLUTION NO 13-04 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (224 536,43 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13.9 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

13.10 ASSURANCES COLLECTIVES – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec

13-05 RÉSOLUTION NO 13-05 ASSURANCES COLLECTIVES NOMINATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 30 novembre 2012, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;
- 2 La Ville de Kingsey Falls fait partie de ce regroupement;
- 3 Pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règlements de protection des renseignements personnels.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'UMQ.

13,11 SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE – Mandat

13-06

RÉSOLUTION NO 13-06 ADMINISTRATION GESTION DOCUMENTAIRE MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion documentaire;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2013;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclasséement annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2012 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF CENT ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (911,70 \$)** par période de quatre (4) jours ou **CINQUANTE-CINQ DOLLARS (55,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme HB archivistes, s.e.n.c.

13,12 HORTICULTURE – Contrat d’entretien 2013

13-07 **RÉSOLUTION NO 13-07
HORTICULTURE
MANDAT À LA FIRME
LES SERRES PERREAULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux pour la ville d’offrir en sous-traitance les travaux d’horticulture;
- 2 La firme Les Serres Perreault inc. a déposé une soumission qui répond aux exigences techniques et budgétaires de la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Serres Perreault inc. de Warwick pour exécuter les travaux d’horticulture de la municipalité pour la saison 2013. De plus, la ville achète une banque d’heures pour combler les besoins de travaux non prévisibles ou sporadiques.
- 2- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des Serres Perreault inc. des fleurs pour les jardinières, les balconnières et des fleurs annuelles.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (10 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les travaux d’horticultures, la somme de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200,00 \$)** plus les taxes applicables pour une banque de cent (100) heures et la somme de **QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (4 425,00 \$)** plus les taxes applicables pour l’achat de fleurs.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt aux Serres Perreault inc.

13,13 RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION DU BUREAU MUNICIPAL – Contrat

13-08 **RÉSOLUTION NO 13-08
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION
DU BUREAU MUNICIPAL – CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le poste de réceptionniste a été aboli;

- 2 La trésorière et la secrétaire doivent se déplacer constamment pour assurer le service à la clientèle;
- 3 Il y a lieu de réaménager le bureau de la réception afin de le rendre plus fonctionnel;
- 4 La ville a obtenu deux soumissions pour ce projet;
- 5 La firme Construction Martin Chaput a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 6 Les sommes nécessaires pour ce contrat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer un contrat à la firme Construction Martin Chaput de Kingsey Falls pour effectuer les travaux de réaménagement de la réception du bureau municipal, le tout tel qu'indiqué au plan préparé par la firme d'architectes Bo.Co, dossier 285-11, daté du 20 avril 2012, et à la soumission de Construction Martin Chaput, datée du 7 janvier 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET SEIZE CENTS (20 648,16 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Construction Martin Chaput.

13,14 REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES DE RUE – Appel d'offres sur invitation

**13-09 RÉSOLUTION NO 13-09
REEMPLACEMENT DES LAMPADAIRES
DE RUE PAR DES LAMPES DEL
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire remplacer ses lumières de rue par des lampadaires au DEL;
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour conclure une entente;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de lampadaires au DEL pour ses lumières de rue. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Lumca inc., Guillevin International pour les produits Snoc et André Langevin Électrique.

13,15 EXPOSITION « GÉNÉRATIONS, quand le papier est une histoire de famille » – Participation financière de la ville

Après discussion, les membres du conseil considèrent ne pas avoir suffisamment d'information sur l'implication globale de la ville dans ce dossier pour prendre une décision immédiate.

13,16 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE – Participation de Gilles Dionne

**13-10 RÉSOLUTION NO 13-10
COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
PARTICIPATION DE GILLES DIONNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère de la Sécurité publique du Québec tient à Saint-Hyacinthe un colloque sur la sécurité civile et incendie;
- 2 Il y a lieu que le directeur adjoint du Service de sécurité incendie qui agit à titre de responsable des mesures d'urgence de la ville participe à ce colloque;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie est autorisé à participer au colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra à Laval les 19, 20 et 21 février 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (335,00 \$)** pour l'inscription au colloque. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gilles Dionne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

13,17 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Adhésion du directeur général pour 2013

**13-11 RÉSOLUTION NO 13-11
ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC
COTISATION 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la ville à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 2 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2013.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et à acquitter la cotisation demandée incluant les assurances.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET QUINZE CENTS (670,15 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,18 TOURNÉE RÉGIONALE 2013 DU CERIU – Participation du directeur général

**13-12 RÉSOLUTION NO 13-12
TOURNÉE RÉGIONALE 2013 DU CERIU
PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire organise avec des représentants du CERIU une journée qui s'intitulera « Vers des solutions durables pour nos infrastructures municipales : Les besoins et les défis d'avenir »;
- 2 Il y a lieu que le directeur général participe à cet événement;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le directeur général est autorisé à participer à la tournée régionale 2013 du CERIU qui se tiendra à Québec.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** pour l'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**13,19 RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE ORGANISÉE
PAR L'AQME – Participation de la municipalité**

13-13

**RÉSOLUTION NO 13-13
RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE
PARTICIPATION DE CHRISTIAN TISLUCK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) organise une 3^e Rencontre municipale de l'énergie;
- 2 Le conseiller Christian Tisluck est intéressé à participer à cet événement;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseiller Christian Tisluck est autorisé à participer à la Rencontre municipale de l'énergie qui se tiendra les 4 et 5 avril 2013 à Shawinigan.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT VINGT ET UN DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (221,25 \$)** plus les taxes applicables pour l'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Christian Tisluck.

**13,20 ENTENTE LOISIR AVEC LA VILLE DE WARWICK –
Annulation de la résolution n° 12-228**

13-14
Annule
R-12-228

**RÉSOLUTION NO 13-14
ENTENTE LOISIR AVEC LA VILLE DE WARWICK
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 12-228**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Warwick a modifié son offre de service en loisirs;

- 2 Il serait plus avantageux pour la Ville de Kingsey Falls de ne pas signer d'entente avec la Ville de Warwick;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** Le conseil municipal annule la résolution no 12-228 adoptée le 3 décembre 2012.

13,21 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – Appui

13-15

RÉSOLUTION NO 13-15 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
- 2 La région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
- 3 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;
- 4 Dans le cadre de la troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par, **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

13,22 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES

13,22.1 PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT – Avis de présentation

Après discussion, les membres du conseil décident de financer le projet du prolongement de la rue des Cèdres à même le surplus libre.

13,22.2 MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

13-16 **RÉSOLUTION NO 13-16**
Annulée **PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES**
Par R 13-79 **MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire prolonger la rue des Cèdres pour permettre la vente de terrains résidentiels;
- 2 La ville doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;
- 3 Les Services exp inc. ont présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder aux levées topographiques, à la préparation des plans et devis et à l'obtention, s'il y a lieu, du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

13,23 AFFAIRES NOUVELLES

13,23.1 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 10^E RANG ET LA ROUTE DUBOIS

13-17 **RÉSOLUTION NO 13-17**
DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LE 10^E RANG ET LA ROUTE DUBOIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de pavage sur le 10^e Rang et la route Dubois;

- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministère des Transports a consenti une aide de 15 000 \$ pour ces travaux en 2012-2103;
- 4 Le ministre des Transports a également consenti une aide de 7 000 \$ pour ces travaux, dont un premier versement de 2 500 \$ payable en 2012-2013;
- 5 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 63 426,09 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** accordée pour l'année 2012-2013, n° de dossier 00018649-1 – 39097 (17) – 2012-06-06-20, et la somme de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** accordée pour l'année 2012-2013, n° de dossier 00018674-1 – 39097 (17) – 2012-06-06-21 à titre de subventions eu égard à des travaux totalisant SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX DOLLARS ET NEUF CENTS (63 426,09 \$) pour le pavage sur le 10^e Rang et la route Dubois.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

13.24 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 02.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier